



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2025

L'an **deux mille vingt-cinq**, le **6 octobre**, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-VINCENT-DES-LANDES**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain RABU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal mardi 30 septembre 2025

Présents :

- | | | | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|--|-------------------------------------|--|
| ● ¹ M. Alain RABU | <input checked="" type="checkbox"/> | ● ⁸ Mme Martine DENIEUL | <input checked="" type="checkbox"/> | ● ¹⁵ M. Anthony SIEBENHUNER <input checked="" type="checkbox"/> |
| ● ² Mme Patricia FREOUR | <input type="checkbox"/> | ● ⁹ M. Bertrand RIOCHET | <input checked="" type="checkbox"/> | ● ¹⁶ M. Julien KOZAL <input type="checkbox"/> |
| ● ³ M. Anthony DEVALET | <input checked="" type="checkbox"/> | ● ¹⁰ Mme Isabelle BOUCHET | <input checked="" type="checkbox"/> | ● ¹⁷ Mme Prisca CHARPANTIER <input checked="" type="checkbox"/> |
| ● ⁴ Mme Marie-Anne LAILLET | <input checked="" type="checkbox"/> | ● ¹¹ Mme Karine CAVE-LEROUX | <input checked="" type="checkbox"/> | ● ¹⁸ M. David DENIEUL <input type="checkbox"/> |
| ● ⁵ M. Stéphane ARAGON | <input type="checkbox"/> | ● ¹² M. Denis MAUSSION | <input checked="" type="checkbox"/> | ● ¹⁹ Mme Maryline LEMESLE <input checked="" type="checkbox"/> |
| ● ⁶ Mme Ginette RAYNARD | <input checked="" type="checkbox"/> | ● ¹³ M. Gérald LEFEUVRE | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| ● ⁷ M. Philippe CADOREL | <input checked="" type="checkbox"/> | ● ¹⁴ Mme Isabelle ROUE | <input type="checkbox"/> | |

Secrétaire de séance : M. Denis MAUSSION

Excusés : Mme Patricia FREOUR, M. Stéphane ARAGON, Mme Isabelle ROUE, M. Julien KOZAL, M. David DENIEUL

Pouvoir : Mme Patricia FREOUR à donner pouvoir à M. Stéphane ARAGON

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2025

Monsieur le Maire appelle les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur le compte rendu de la séance du 1^{er} septembre 2025.

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DIA :

- 2 route de la Barre
- 1 rue de la Libération

2025-52 – Fixation des tarifs de la Salle Municipale, de l'Espace Campagn'Arts

Comme chaque année le Conseil Municipal doit fixer les tarifs de location de la salle municipale et de l'Espace Campagn'Arts. La Commission bâtiment s'est réunie le 29 septembre 2025 et propose au regard de l'évolution du coût de fonctionnement de revaloriser les tarifs 2025 de 2 %.

Salle Municipale

Secteur Associatif (à but non lucratif)	Tarifs 2025		Tarifs 2026	
	Grande salle	Petite Salle/Bar	Grande salle	Petite Salle/Bar
Location du Vidéoprojecteur pour le secteur privé	54 €		55 €	
Réunion	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Exposition	35 €	-	36 €	-

Concours de belote, lotos, animations diverses, Repas ou buffet campagnard ouvert à ses seuls adhérents	66 €	26 €	67 €	27 €
Repas d'associations vincentaises, bal des ménages, choucroute, pot au feu ouvert au public	241 €		246 €	
Bal payant et animations avec ou sans restauration pour les association extérieures	430 €		439 €	
Atelier cuisine		35 €		36 €

Secteur privé vincentais	2025		2026	
	Grande salle	Petite	Grande salle	Petite
		Salle/Bar		Salle/Bar
Location du Vidéoprojecteur pour le secteur privé	54 €		55 €	
Repas ou buffet campagnard en famille ou groupe privé (avec ou sans bal) ou assemblée socioprofessionnelle	176 € (+50 % 2 ^{ème} jour ou jour précédent)	92 € (+50 % 2 ^{ème} jour ou jour précédent)	180 € (+50 % 2 ^{ème} jour ou jour précédent)	94 € (+50 % 2 ^{ème} jour ou jour précédent)
Verre de l'amitié et cérémonie civile (décès)	92 €	66 €	94 €	67 €
Verre de l'amitié suite décès d'un vincentais		Gratuit		
Location à but commercial	92 €	66 €	94 €	67 €

Secteur privé extérieur à la commune	2025		2026	
	Grande salle	Petite	Grande salle	Petite
		Salle/Bar		Salle/Bar
Location du Vidéoprojecteur pour le secteur privé	54 €		55 €	
Repas ou buffet campagnard en famille ou groupe privé (avec ou sans bal) ou assemblée socioprofessionnelle	230 € (+50 % 2 ^{ème} jour ou jour précédent)	150 € (+50 % 2 ^{ème} jour ou jour précédent)	235 € (+50 % 2 ^{ème} jour ou jour précédent)	153 € (+50 % 2 ^{ème} jour ou jour précédent)
Verre de l'amitié	153 €	87 €	156 €	89 €
Location à but commercial	153 €	87 €	156 €	89 €

Hangar avec accès cuisine, WC	Tarifs 2026
Secteur associatif	26 €
Secteur privé	52 €

ESPACE CAMPAGN'ARTS

Tarifs/ Année	2025					2026				
	Tarif à la journée	Tout l'équipement avec régie	Grande Salle	Hall d'entrée/ bar	Salle de répétitions	Tout l'équipement avec régie	Grande Salle	Hall d'entrée/ bar	Salle de répétitions	
Associations										
Réunion, manifestation avec recettes	Sans objet	85 €	80 €	Sans objet	Sans objet	87 €	82 €	Sans objet		
Assemblée générale/réunion (sans recettes)	Sans objet	Gratuit	Gratuit	Sans objet	Sans objet	Gratuit	Gratuit	Sans objet		
Répétition	Sans objet	Sans objet	Gratuit	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Gratuit	
Personnes morales										
Location journée	446 €	Sans objet	106 €	Sans objet	455 €	108 €	Sans objet			
Particuliers										

Location journée	Sans objet	85 €	80 €	gratuit		87 €	82 €	
------------------	------------	------	------	---------	--	------	------	--

Décision

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les tarifs comme exposés ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2026.
- **PRECISER** que seule la salle est gratuite lors d'un verre de l'amitié suite au décès d'un vincentais.

Vote à main levée 14 Voix pour 0 Voix contre 0 Abstention

2025 -53 – Fixation des loyers de la Maison Médicale

Exposé

La commission bâtiment s'est réunie le 29 septembre 2025 et propose de maintenir les tarifs pour l'année 2026 :

MAISON MÉDICALE

Année	2024	2025	2026
Tarif de location mensuel par box	260 €	260 €	260 €
Tarif de location mensuel pour le box partagé (pour un jour d'utilisation par semaine)	63 €	63 €	63 €

Monsieur le Maire précise qu'à titre exceptionnel, il est demandé une tarification temporaire des loyers pour les box en travaux pour deux occupants (Mme COUHERT et Mme CEREIJO).

Décision

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** les tarifs comme exposés ci-dessus pour l'année 2026.
- **Autorise** de fixer un tarif de 350€ / praticiens / mois le temps des travaux à compter du 1^{er} octobre 2025 et ce jusqu'à leur ré intégration dans leurs locaux d'origine.

Vote à main levée 14 Voix pour 0 Voix contre 0 Abstention

2025-54 – Fixation des tarifs 2026 des concessions du cimetière

Exposé

Comme chaque année, le Conseil Municipal doit fixer les tarifs des concessions du cimetière.

La commission bâtiment s'est réunie le 29 septembre 2025 et propose de maintenir les tarifs pour l'année 2026

CIMETIERE

CONCESSIONS COLUMBARIUM

CASE CINERAIRE	2024	2025	2026

Concession de 15 ans	606,00 €	606,00 €	606,00 €
Concession de 30 ans	1 092,00 €	1 092,00 €	1 092,00 €
Concession de 50 ans	1 574,00 €	1 574,00 €	1 574,00 €
CAVURNE	Caveau compris A compter du 02/10/2023	Caveau compris	Caveau compris
Concession de 15 ans	362 €	362 €	362 €
Concession de 30 ans	413 €	413 €	413 €
Concession de 50 ans	473 €	473 €	473 €

CONCESSIONS TRADITIONNELLES DU CIMETIERE (non compris le caveau)			
	2024	2025	2026
Concession de 15 ans (2m ²)	102,00 €	102,00 €	102,00 €
Concession de 30 ans (2m ²)	204,00 €	204,00 €	204,00 €
Concession de 50 ans (2m ²)	340,00 €	340,00 €	340,00 €
Concession de 15 ans (5m ²)	255,00 €	255,00 €	255,00 €
Concession de 30 ans (5m ²)	510,00 €	510,00 €	510,00 €
Concession de 50 ans (5m ²)	850,00 €	850,00 €	850,00 €
Concession de 15 ans – Enfant de moins de 7 ans (1m ²)	51,00 €	51,00 €	51,00 €
Concession de 30 ans – Enfant de moins de 7 ans (1m ²)	102,00 €	102,00 €	102,00 €
Concession de 50 ans – Enfant de moins de 7 ans (1m ²)	170,00 €	170,00 €	170,00 €
Plaque au jardin du souvenir	179,00 €	179,00 €	179,00 €

Cette tarification est basée sur un prix de 3,40 € par m² et par an.

Décision

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE les tarifs exposés ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2026.

Vote à main levée 14 Voix pour 0 Voix contre 0 Abstention

2025-55 – Assainissement collectif 2026 – (part fixe ; part variable)

Exposé

Comme chaque année, il est proposé au Conseil Municipal de fixer le montant de la surtaxe à compter du 1^{er} janvier de l'année à venir, soit 2026.

Pour rappel, les tarifs pratiqués en 2025 étaient les suivants :

Partie fixe de la surtaxe communale :

Abonnement annuel..... 30,00 € H.T.

Partie mobile de la surtaxe communale :

Le mètre cube d'eau consommé..... 1,15 € H.T.

Décision

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- RECONDUIT à l'identique les tarifs pratiqués l'année précédente, soit en 2026 :

Partie fixe de la surtaxe communale :

- Abonnement annuel..... 30.00 € H.T.

Partie mobile de la surtaxe communale :

- Le mètre cube d'eau consommé..... 1.15 € H.T.

Vote à main levée 14 Voix pour 0 Voix contre 0 Abstention

2025-56 – Financement de l'assainissement collectif 2026 - (participation ; travaux)

Exposé

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le montant des taxes d'assainissement à compter du 1^{er} janvier de l'année à venir, soit 2026.

Pour rappel, les tarifs pratiqués en 2025 étaient les suivants :

- 1) Relevant de l'article L 1331-2 du Code de la santé publique : participation aux travaux de branchement, la commune se fera rembourser intégralement du coût des dépenses entraîné par ces travaux diminué des subventions éventuelles.
- 2) Relevant de l'article L 1331-2 du Code de la santé publique : participation aux frais de raccordement 1 005 € TTC

Délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **MAINTIEN** la prise en charge intégrale des travaux par le demandeur.
- **FIXE** le montant des frais de raccordement à 1 005 euros incluant le contrôle de bon fonctionnement effectué par le fermier (SAUR).

Vote à main levée 14 Voix pour 0 Voix contre 0 Abstention

2025-57 – Rapport sur le prix et la qualité du service public - Eau Potable

Exposé

En application de l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport établi par Atlantic'eau sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable doit être présenté au conseil municipal avant le 31 décembre 2025.

Décision

Après avoir pris connaissance de ce rapport, **le Conseil Municipal** :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de la commune de Saint-Vincent des Landes.

2025-58 – RAPPORT D'ACTIVITE 2024 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT DERVAL

Exposé

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a transmis récemment le rapport d'activités de cet établissement établi au titre de l'année 2024.

Comme chaque année, il convient de le présenter au Conseil Municipal.

Délibération

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir pris connaissance de ce bilan d'activités et entendu les délégués communaux,

Donne acte à Monsieur le Maire de la communication dudit bilan d'activités 2024.

2025-59 – RE COURS A L’EMPRUNT

Exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 relatifs aux pouvoirs du Maire,

Vu le budget primitif de l'exercice 2025 adopté par délibération n°2025-20 en date du 7 avril 2025,

Vu les crédits inscrits au chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées,

Vu les offres de financement reçues des établissements bancaires consultés,

Considérant :

- La nécessité de financer les travaux en cours (rénovation Mairie, Boulangerie),
- Les deux offres reçues après consultation des banques Crédit Agricole et Crédit Mutuel, dont les conditions sont les suivantes :

Banque	Montant	Taux	Durée	Type de taux	Frais de dossier	Coût total
Crédit-Mutuel	450 000 €	3.49 %	15 ans	Fixe	900 €	569 750.70 €
Crédit-Mutuel	450 000 €	3.59 %	20 ans	Fixe	900 €	613 569.40 €
Crédit-Agricole	450 000 €	3.39 %	15 ans	Fixe	450 €	567 590.70 €
Crédit-Agricole	450 000 €	3.64 %	20 ans	Fixe	450 €	617 212.60 €

- Que l'offre du Crédit-agricole de 15 ans est la plus avantageuse pour la collectivité, au regard du taux le plus bas, de la durée adaptée et des frais réduits,

Délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : D'autoriser la souscription d'un emprunt auprès du Crédit-agricole aux conditions suivantes :

- Montant : 450 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux : 3.39 %
- Périodicité des échéances : trimestrielle, à capital constant
- Frais de dossier : 450 €

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer :

- Le contrat de prêt et ses avenants,
- Tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cet emprunt,
- Les écritures comptables afférentes.

Article 3 : De mandater le service financier pour inscrire les crédits correspondants au budget principal pendant toute la durée du prêt.

Vote à main levée

14 Voix pour

0 Voix contre

0 Abstention

2025-60 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL A L'ASSOCIATION PETITE ENFANCE AU PAYS DE LA MEE

Exposé

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

La loi 84-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales.

Vu la nécessité pour l'Association Petite Enfance au Pays de la Mée d'ouvrir un accueil le mercredi.

Vu la demande de mise à disposition du personnel communal

Vu l'avis favorable du CST en date du 19 septembre 2025

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition du personnel communal à compter du 1^{er} octobre 2025 par le biais d'une convention d'une durée de 3 ans renouvelable.

Cette convention à pour objet la mise à disposition deux agents uniquement le mercredi et lors des réunions de préparation. Les agents auront pour missions principales l'accueil, l'encadrement et l'animation d'enfant âgés de 3 à 12 ans le mercredi entre 8h00 et 18h30.

Décision

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition de personnel avec l'Association Petite Enfance au pays de la Mée
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document utile à sa mise en œuvre.

Vote à main levée

14 Voix pour

0 Voix contre

0 Abstention

2025-61 – CONVENTION D'ABONNEMENT AU RESEAU DE CHALEUR

Exposé

La collectivité a engagé la création d'un réseau de chaleur alimenté par des énergies renouvelables (biomasse), conformément à ses engagements en matière de transition énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ce projet s'inscrit dans le cadre des Certificats d'Economies d'Energie.

Les bâtiments concernés par l'alimentation du réseau de chaleur sont :

Localisation	Occupants	Début du contrat
17 rue de la Mairie	Commune de St Vincent des Landes – budget Mairie	15 octobre 2025
2 chemin du Petit Bois	La Table qu'on M	15 octobre 2025
2 chemin du Petit Bois	M'Harmonie	15 octobre 2025
4 chemin du Petit Bois	Commune de St Vincent des Landes – budget Mairie	15 octobre 2025

Afin de finaliser le raccordement des locataires des bâtiments communaux, il est nécessaire de rédiger un règlement d'utilisation et de conclure des **conventions d'abonnement** définissant :

- Les modalités techniques de raccordement.
- Les tarifs d'abonnement et de consommation
- Les engagements réciproques (durée, résiliation, maintenance).

Ces conventions seront signées au nom de la collectivité par Monsieur le Maire et financées sur le budget "Énergies renouvelables".

Décision

Le conseil municipal, après délibération

- APPROUVE le règlement d'utilisation du réseau de chaleur
- APPROUVE les conventions d'abonnement au réseau de chaleur avec les locataires des bâtiments situé 4 ch du petit bois, 2 ch du petit bois et 17 rue de la Mairie.
- AUTORISE le Maire ou son adjoint à signer les conventions.

Vote à main levée 14 Voix pour 0 Voix contre 0 Abstention

2025-62 – VENTE LOT TERTRE 2

Exposé

Vu la délibération N° 2025-22 du 7 avril 2025 fixant le prix des lots pour le lotissement du Tertre.
Monsieur le Maire a reçu la demande de M. GRANDIERE Mathieu et Mme CHOPINEAU Gladys qui souhaitent acquérir le lot N°14 du lotissement du Tertre 2, pour y construire une maison d'habitation Ce terrain d'une surface de 495 m² est vendu au prix de 26 800 € TTC auquel s'ajoutent les frais de participation à l'assainissement collectif d'un montant de 1 005 € soit un total de 27 805 € TTC.

Décision

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- ACCORDE le lot N° 14 au prix de 26 800 € à M. GRANDIERE Mathieu et Mme CHOPINEAU Gladys
- DIT QU'à cette vente s'ajouteront les frais de participation à l'assainissement collectif 1 005 €.
- DIT QUE le paiement aura lieu au comptant en l'étude notariale SAPHIR, située à Châteaubriant où doivent avoir lieu la vente et l'établissement des actes au frais de l'acquéreur.
- AUTORISE M. Le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce marché.

Vote à main levée 14 Voix pour 0 Voix contre 0 Abstention

2025-63 – CONVENTION RESTAURATION DES MARES – SYNDICAT CHER DON ISAC

Exposé

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal ;

Vu la convention de partenariat proposée par le Syndicat Chère Don Isac (SCDI), dont le siège est situé 1, allée du Rocheteur, 44590 DERVAL, représenté par son président, M. Didier PECOT ;

Considérant que cette convention a pour objet la réalisation de travaux de restauration, d'entretien et/ou de création de mares sur le territoire communal, dans le but de protéger la ressource en eau et de maintenir la biodiversité associée ;

Considérant que le SCDI est maître d'ouvrage des travaux, qu'il prend en charge 100 % du coût TTC des opérations réalisées par des entreprises spécialisées, et que la commune s'engage à en assurer l'entretien ultérieur conformément aux dispositions de ladite convention ;

Considérant que ces travaux concernent la mare située à la Gare, section ZK n°127, à Saint-Vincent-des-Landes ;

Considérant l'intérêt environnemental et patrimonial de cette opération pour la commune ;

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE :

D'approuver la convention de partenariat pour la restauration, l'entretien et la création de mares, telle que présentée, entre la Commune de Saint-Vincent-des-Landes et le Syndicat Chère Don Isac (SCDI).

D'autoriser Monsieur le Maire, à signer ladite convention ainsi que tous documents s'y rapportant.

Dit que la convention sera établie pour une durée de cinq ans à compter de sa signature.

De rappeler que cette opération est financée par le SCDI et le Fonds vert, sans participation financière directe de la commune pour les travaux.

Vote à main levée **14 Voix pour** **0 Voix contre** **0 Abstention**

Questions et informations diverses

- Avis de concertation préalable : Heidelberg Materials, Lafarge Ciments, Lhoist, NaTran, Elengy et RTE, portent collectivement le projet GOCO2, une initiative de décarbonation de l'industrie dans le Grand Ouest. Ce projet vise à capter le CO2 inévitable émis par trois sites industriels de production de ciment et de chaux – à Airvault (Deux-Sèvres), Saint-Pierre-la-Cour et Neau (Mayenne) – afin de le transporter par canalisations souterraines jusqu'à Montoir-de-Bretagne (Loire-Atlantique), où il sera liquéfié puis chargé sur des navires, en vue de son transport vers des sites de stockage géologique permanent. GOCO2 permettrait d'éviter chaque année le rejet de 2,2 millions de tonnes de CO2.

Une concertation préalable au projet se déroulera du lundi 29 septembre au vendredi 19 décembre

- Église – réunion publique du 18 septembre 2025 et réunion de présentation de l'audit du beffroi le lundi 13 octobre à 18 par l'entreprise BODET.

*L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 23h00
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

Registre des délibérations du conseil municipal du Lundi 6 octobre 2025.

2025-52	Tarifs Salle 2026	06/10/2025
2025-53	Loyers Maison Médicale 2026	06/10/2025
2025-54	Tarifs Cimetière 2026	06/10/2025
2025-55	Tarifs Assainissement collectif 2026	06/10/2025
2025-56	Participation assainissement collectif	06/10/2025
2025-57	Rapport prix et service Eau Potable	06/10/2025
2025-58	Rapport activité CCCD	06/10/2025
2025-59	Recours à l'emprunt	06/10/2025
2025-60	Convention MAD du personnel APE	06/10/2025
2025-61	Convention abonnement au réseau de Chaleur	06/10/2025
2025-62	Vente Lot Tertre 2	06/10/2025
2025-63	Convention Restauration Mares - SDCI	06/10/2025

¹ M. Alain RABU	² Mme Patricia FREOUR <i>(Absent excusée)</i>	³ M. Anthony DEVALET	⁴ Mme Marie-Anne LAILLET	⁵ M. Stéphane ARAGON <i>(Absent excusé)</i>
⁶ Mme Ginette RAYNARD	⁷ M. Philippe CADOREL	⁸ Mme Martine DENIEUL	⁹ M. Bertrand RIOCHET	¹⁰ Mme Isabelle BOUCHET
¹¹ Mme Karine CAVE-LEROUX	¹² M. Denis MAUSSION	¹³ M. Gérald LEFEUVRE	¹⁴ Mme Isabelle ROUE <i>(Absent excusée)</i>	¹⁵ M. Anthony SIEBENHUNER
¹⁶ M. Julien KOZAL <i>(Absent excusé)</i>	¹⁷ Mme Prisca CHARPANTIER	¹⁸ M. David DENIEUL <i>(Absent excusé)</i>	¹⁹ Mme Maryline LEMESLE	